

Annexe à la charte d'engagement européen

Pourquoi signer la charte d'engagement européen?

Signer la charte constitue un engagement **simple, visible** et immédiatement valorisant, **accessible à toutes les listes**, quels que soient leur taille, leurs moyens ou leurs chances d'élection. Il existe ainsi plusieurs avantages à devenir signataire :

- Affirmer clairement l'**engagement européen de la liste**, autour de valeurs largement partagées : démocratie, liberté, égalité, Etat de droit, solidarité, paix
- **Se différencier des autres listes**, en particulier de celles qui entretiennent une ambiguïté ou un discours eurosceptique, et ainsi contribuer à combattre ces idées au niveau local
- **Participer de manière privilégiée aux événements** organisés par les associations porteuses de la campagne et leurs partenaires (débat publics, interviews, etc.)
- Faire parler de soi dans la **presse locale ou régionale**, voire dans des **médias européens**
- Bénéficier d'un **écho favorable auprès du tissu associatif local**, notamment de jeunesse et d'éducation populaire
- S'affirmer comme une **liste ouverte au dialogue** avec la société civile organisée
- Démontrer d'un **engagement concret en direction des jeunes**

Rejoindre le réseau du Label Ville Européenne

Dans le cas où une liste signataire serait ensuite **élue**, en mettant en œuvre certaines des actions mentionnées dans la charte, la commune pourra rejoindre le réseau du **Label Ville européenne**, offrant les opportunités suivantes :

- Une **reconnaissance officielle et valorisante** : rend visibles et lisibles les actions menées par la commune en faveur de la citoyenneté européenne, auprès des habitants et des acteurs institutionnels.
- L'intégration dans un **réseau national de communes** de toutes tailles, offrant :
 - Une mise en réseau et partage de bonnes pratiques entre communes labellisées et acteurs associatifs ;
 - Un accès à des formations sur les enjeux européens au niveau local à destination des élus et agents municipaux ;
 - Une participation à des séminaires nationaux, favorisant l'échange d'expériences et la montée en compétences.
- Un **appui associatif durable et opérationnel** :
 - L'entretien de relations privilégiées avec les associations porteuses du Label ;
 - Une aide pour l'organisation d'événements, d'actions pédagogiques et de sensibilisation à la citoyenneté européenne.

Dans le cadre de la réforme de notre label, qui sera consolidée d'ici cet été, de nouveaux avantages pourront être proposés aux communes labellisées.